



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU SUZON

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon, légalement convoqué le 05 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame Patricia GOURMAND.

Membres titulaires présents : Thierry AVIET ; Jean-Michel BUGEON ; Bénédicte DOLIDZE ; Henri ECHARD ; Patricia GOURMAND ; Christophe HEIN ; Vincent LEPRETRE (suppléant de Jean-René ESTIVALET) ; Pascal MINARD ; Rémy MORISOT ; Bruno MULLER ; Dominique PETITOT ; Daniel PETEUIL ; Nicolas SIMONET

Membres titulaires excusés : Christophe BERNARD ; Catherine BURILLE ; Louis MIGNARD ; Gilles PHILIPPE ; Murielle SCHMIT

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Suffrages exprimés : 14

Ouverture du Comité syndical à 18h15 par Madame Patricia GOURMAND, Présidente du SIEAVS.

Désignation du secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne M. Dominique PETITOT en tant que secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Attribution MAPA Travaux Assainissement Collectif - Rue du Basmont à Ruffey-lès-Echirey et Rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux
- Devis pour travaux d'alimentation en Eau Potable de Léry
- Accompagnement contrats communes intégrées en 2024
- Demande de subventions pour l'étude d'intégration des Communes de Lamargelle, Pellerey, Poncey-sur-l'ignon et Turcey au SIEAVS le 1^{er} janvier 2025
- Demande de subventions pour le renouvellement du réseau d'assainissement collectif sur la Commune de Ruffey-lès-Echirey
- Demande de subventions pour le renouvellement du réseau d'assainissement collectif de la Rue du Moulin sur la Commune de Messigny-et-Vantoux
- Demande de subventions pour la réfection du réservoir de Saussy
- Demande de subventions pour la mise à niveau des équipements de télégestion sur les ouvrages d'Eau Potable du secteur du Cresson
- Demande de subventions pour la reprise de canalisations d'eau potable à Vaux-Saules
- Demande de subventions pour les travaux de bouclage de conduites d'alimentation en eau potable à Messigny-et-Vantoux
- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat
- Participation pour local à archives

Informations

- Devis acceptés depuis le dernier Comité syndical
- Information programme de travaux et actions en cours
- Agenda

Madame la Présidente demande au Comité de bien vouloir enlever les points suivants de l'ordre du jour :

- Devis pour travaux d'alimentation en eau potable de Léry : Absence de chiffrages

Le Comité syndical décide, à l'unanimité de retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- Devis pour travaux d'alimentation en eau potable de Léry

01/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE SYNDICAL DU 29 FEVRIER 2024

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance de Comité syndical du 29 février 2024, Madame la Présidente propose au Comité de l'accepter s'il ne suscite aucune remarque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le procès-verbal du 29 Février 2024.

023-2024/ ATTRIBUTION MAPA TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RUE DU BASMONT A RUFFEY-LES-ECHIREY ET RUE DU MOULIN A MESSIGNY-ET-VANTOUX

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de reprise des canalisations d'assainissement collectif de la rue du Basmont à Ruffey-lès-Echirey et de la rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux.

Suite à la consultation, 4 offres ont été réceptionnées. Les résultats de l'analyse des offres sont présentés comme suit :

Candidat	Etablissement DESERTOT	SOGEA ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	SNCTP	Anjoubault TP
Adresse	5 Rue en Clairvot ZAE CAP NORD 21540 Saint Apollinaire	9-11 ZA Maison Dieu 9 Rue des Herbuottes 21220 Fixin	10 rue du Docteur Quignard 21000 DIJON	2 rue de Changey 21121 Daix
Candidature	Complète	Complète	Complète	Complète

Critère prix	Candidat	Montant de l'offre de base corrigée HT	Note	Classement				
	Desertot	188 700,00 €	40	1				
	SOGEA	209 706,50 €	36	3				
	SNCTP	207 762,50 €	36	2				
	Anjoubault TP	236 667,37 €	32	4				
Critère technique	Candidat	Note ITEM 1 (sur 100 points)	Note ITEM 2 (sur 20 points)	Note ITEM 3 (sur 10 points)	Note ITEM 4 (sur 10 points)	Note ITEM 5 (sur 10 points)	Note	Classement
	Desertot	10	18	10	9	10	57	1
	SOGEA	4	14	6	10	8	42	4

	SNCTP	9	19	9	9	10	56	2
	Anjoubault TP	9	10	9	10	8	46	3

Description des items des critères techniques :

- Item 1 : la présentation de l'entreprise, les moyens humains et en matériels de l'entreprise affectés à l'exécution du marché, les noms et qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché, les mesures proposées par l'entreprise quant à sa disponibilité, et en cas d'urgence, sa réactivité à répondre aux besoins d'une adaptation du projet.
- Item 2 : les modes d'exécutions envisagés ; la réalisation de la reconnaissance du terrain, description des procédés et moyens d'exécution, préparation du chantier, la méthodologie de réalisation du chantier.
- Item 3 : les indications concernant la provenance des principales fournitures nécessaires à la réalisation des travaux envisagés et les références de fournisseurs.
- Item 4 : le planning prévisionnel optimisé et la pertinence de ce planning vis à vis des moyens proposés.
- Item 5 : les mesures proposées pour assurer la propreté et la sécurité du chantier, les indications concernant le développement durable, le recyclage des déblais, des déchets de chantier.

Proposition de classement final		
Candidat	Note globale sur 100 pts	Classement
Desertot	97	1
SOGEA	78	3
SNCTP	92	2
Anjoubault TP	78	3

Au regard des résultats de l'analyse présentée en annexe de ce rapport, Madame la Présidente propose au Comité de retenir l'offre de l'Etablissement Desertot pour un montant de 188 700,00 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'Etablissement Desertot pour les travaux de reprise des canalisations d'assainissement collectif de la rue du Basmont à Ruffey-lès-Echirey et de la rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux présentées à hauteur de 188 700,00 € HT ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la passation et au suivi du marché, à la sollicitation des dossiers de subventions, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation des entreprises et des sollicitations de subventions s'y rattachant

024-2024/ ACCOMPAGNEMENT CONTRATS COMMUNES INTEGREES EN 2024

Madame la Présidente rappelle que, suite à l'intégration des communes de Bligny-le-Sec, Champagny et Léry, des contrats transitoires de prestations de services ont été mis en place sur l'année 2024 afin d'appréhender et de mettre à niveau les services.

Il est désormais nécessaire de préparer la gestion contractuelle à compter de 2025.

Aussi, Madame la Présidente a demandé à la société Artelia, qui accompagne le SIEAVS dans le suivi de ses contrats de délégation de services publics (DSP), d'étudier la possibilité d'intégrer les services de ces communes dans les contrats de DSP existants. Et, si cela s'avère impossible, de proposer une solution alternative de gestion contractuelle.

La société Artelia SAS présente une offre d'accompagnement à hauteur de 3 825,00 € HT comprenant l'intervention d'un expert juridique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de la société Artelia SAS pour la mission d'accompagnement du SIEAVS sur les possibilités de gestion contractuelle des services de Bligny-le-Sec, Champagny et Léry à compter de 2025 se portant à hauteur de 3 825,00 € HT ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder au suivi de cette prestation, à la passation d'avenants ou de modifications liées à ce contrat et à la mise en place de toute démarche nécessaire au bon déroulement de ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

025-2024/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ETUDE D'INTEGRATION DES COMMUNES DE LAMARGELLE, PELLEREY, PONCEY-SUR-L'IGNON ET TURCEY AU SIEAVS LE 1^{ER} JANVIER 2025

Madame la Présidente rappelle que les communes de Lamargelle, Pellerey, Poncey-sur-l'Ignon et Turcey ont sollicité leur intégration au Syndicat à partir du 1^{er} janvier 2025, pour la compétence Eau Potable.

Elle expose qu'une étude est nécessaire afin de réaliser un diagnostic des services d'eau potable de ces communes.

L'objectif de cette étude est d'une part de diagnostiquer les services des communes sous les volets techniques, administratifs, juridiques et financiers, et d'autre part d'envisager l'intégration de ces services au SIEAVS de façon cohérente et pérenne.

Afin de mener à bien cette étude, Madame la Présidente propose au Comité syndical de solliciter le concours du Conseil Départemental au meilleur taux (30%) et le soutien de l'état au titre de la DETR au meilleur taux (20%), du montant de l'étude présentée à 24 000,00 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'étude d'intégration des communes de Lamargelle, Pellerey, Poncey-sur-l'Ignon et Turcey au SIEAVS le 1^{er} janvier 2025, pour un montant de **24 000,00 € HT** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
DETR	24 000,00 €	20 %	4 800,00 €
Conseil Départemental de la Côte d'Or	24 000,00 €	30 %	7 200,00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	24 000,00 €	50 %	12 000,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	24 000,00 €	100 %	24 000,00 €

- **MISSIONNE** Madame la Présidente de déposer le dossier de subvention complet auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or et de la Préfecture de Côte d'Or et de prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

026-2024/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE RENOUELEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE RUFFEY-LES-ECHIREY

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'il l'a missionné pour rechercher et solliciter les subventions pour lesquelles les opérations du syndicat sont éligibles.

Afin de mener à bien les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement collectif de la rue du Basmont à Ruffey-lès-Echirey, Madame la Présidente propose au Comité de solliciter le concours l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) au meilleur taux (50%) sur son programme « Améliorer la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie » et le soutien de l'état au titre de la DETR au meilleur taux (20%).

Les premiers chiffres présentent une opération à hauteur de 179 252,42 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement collectif de la rue du Basmont à Ruffey-lès-Echirey, pour un chiffre présenté à hauteur de **179 252,42 € HT** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
DETR	179 252,42 €	20 %	35 850,48 €
AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)	179 252,42 €	50 %	89 626,22 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	179 252,42 €	30 %	53 775,72 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	179 252,42 €	100 %	179 252,42 €

- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour déposer le dossier complet auprès de l'AERMC, de la Préfecture de la Côte d'Or et de prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

027-2024/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE RENOUELEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA RUE DU MOULIN SUR LA COMMUNE DE MESSIGNY-ET-VANTOUX

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'il l'a missionné pour rechercher et solliciter les subventions pour lesquelles les opérations du syndicat sont éligibles.

Afin de mener à bien les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement collectif de la rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux, Madame la Présidente propose au Comité de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) au meilleur taux (50%) sur son programme « Améliorer la collecte des eaux usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement par temps de pluie » et le soutien de l'état au titre de la DETR au meilleur taux (20%).

Les premiers chiffrages présentent une opération à hauteur de 111 926,80 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de renouvellement du réseau d'assainissement collectif de la rue du Moulin à Messigny-et-Vantoux pour un chiffrage présenté à hauteur de **111 926,80 € HT** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
DETR	111 926,80 €	20 %	22 385,36 €
AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)	111 926,80 €	50 %	55 963,40 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	111 926,80 €	30 %	33 578,04 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	111 926,80 €	100 %	111 926,80 €

- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour déposer le dossier complet auprès de l'AERMC, de la Préfecture de la Côte d'Or et de prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

028-2024/ DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DU RESERVOIR DE SAUSSY

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'il l'a missionné pour rechercher et solliciter les subventions pour lesquelles les opérations du syndicat sont éligibles.

Afin de mener à bien les travaux de reprise du réservoir de Saussy (secteur du Cresson), Madame la Présidente propose au Comité de solliciter le concours l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) au meilleur taux (60%) sur son programme « Eau potable et solidarité en faveur des collectivités situées en zone de revitalisation rurale » ainsi que le soutien de l'Etat au titre de la DETR au meilleur taux (20%).

Les premiers chiffrages présentent une opération à hauteur de 506 566,47 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de reprise du réservoir de Saussy pour un chiffrage présenté à hauteur de **506 566,47 € HT** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
DETR	506 566,47 €	20 %	101 313,29 €
AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)	506 566,47 €	60 %	303 939,89 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	506 566,47 €	20 %	101 313,29 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	506 566,47 €	100 %	506 566,47 €

- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour déposer le dossier complet auprès de l'AERMC, de la Préfecture de la Côte d'Or et de prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

029-2024/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE A NIVEAU DES EQUIPEMENTS DE TELEGESTION SUR LES OUVRAGES D'EAU POTABLE DU SECTEUR DU CRESSON

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'il l'a missionné de rechercher et de solliciter les subventions pour lesquelles les opérations du syndicat sont éligibles.

Les travaux de migration des équipements de télégestion du secteur Cresson sont rendus nécessaires suite à l'arrêt d'exploitation des réseaux RTC et GSM. Cet arrêt a pour effet de rendre obsolète les équipements du syndicat. Afin de mener à bien ces travaux, Madame la Présidente propose au Comité de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au meilleur taux (50%) sur son programme « Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau » et le soutien de l'état au titre de la DETR au meilleur taux (20%).

Les premiers chiffrages présentent une opération à hauteur de 34 341,71 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à niveau des équipements de télégestion sur les ouvrages d'eau potable du secteur du Cresson du réservoir de Saussy pour un chiffrage présenté à hauteur de **34 341,71€ HT** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
DETR	34 341,71 €	20 %	6 868,34 €
AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)	34 341,71 €	50 %	17 170,85 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	34 341,71 €	30 %	10 302,52 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	34 341,71 €	100 %	34 341,71 €

- **MISSIONNE** Madame la Présidente de déposer le dossier complet auprès de l'AERMC, de la Préfecture de la Côte d'Or et de prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

030-2024 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPRISE DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE A VAUX-SAULES

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'il l'a missionné de rechercher et de solliciter les subventions pour lesquelles les opérations du syndicat sont éligibles.

Afin de mener à bien les travaux de reprise des canalisations d'eau potable de la rue Haute, de la ruelle de la Roche et de la Grande rue à Vaux-Saules, Madame la Présidente propose au Comité de solliciter le concours l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), au meilleur taux (60%), sur son programme « Eau potable et solidarité en faveur des collectivités situées en zone de revitalisation rurale » et le soutien de l'état au titre de la DETR au meilleur taux (20%).

Les premiers chiffrages présentent une opération à hauteur de 226 750,00 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de reprise des canalisations de la rue Haute, de la ruelle de la Roche et de la Grande rue à Vaux-Saules pour un chiffrage présenté à hauteur de **226 750,00 € HT** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
DETR	226 750,00 €	20 %	45 350,00 €
AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse)	226 750,00 €	60 %	136 050,00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	226 750,00 €	20 %	45 350,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	226 750,00 €	100 %	226 750,00 €

- **MISSIONNE** Madame la Présidente de déposer le dossier complet auprès de l'AERMC, de la Préfecture de la Côte d'Or et de prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

031-2024/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE BOUCLAGE DE CONDUITES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A MESSIGNY-ET-VANTOUX

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'il l'a missionné de rechercher et de solliciter les subventions pour lesquelles les opérations du syndicat sont éligibles.

Afin de mener à bien les travaux bouclage de conduites d'alimentation en eau potable à Messigny-et-Vantoux, Madame la Présidente propose au Comité de solliciter le soutien de l'état au titre de la DETR au meilleur taux (20%).

Les premiers chiffrages présentent une opération à hauteur de 274 875,00 € HT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de bouclages sur la commune de Messigny-et-Vantoux pour un chiffrage présenté à hauteur de **274 875,00 € HT** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Financements publics concernés	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant du financement
DETR	274 875,00 €	20 %	54 975,00 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	274 875,00 €	80 %	219 900,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS	274 875,00 €	100 %	274 875,00 €

- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour déposer le dossier complet auprès de la Préfecture de la Côte d'Or et de prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération.

032-2024/ PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

Madame la Présidente rappelle au Comité que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Les bénéficiaires de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat forfaitaire sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public) ainsi que les assistants maternels et les assistants familiaux.

Les employeurs pouvant mettre en place cette prime sont les collectivités et les établissements mentionnés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique et les groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'État et relevant de l'article L. 5 du même code.

Les agents, pour percevoir cette prime, doivent :

1. avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
2. Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;
3. avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1^{er} du décret n°2019-133 dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret	Montant fixé par la collectivité ou l'établissement ou le groupement
Inférieure ou égale à 23 700 €*	800 €	Non concerné
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €**	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €***	600 €	600 €

* 0 agent, ** 1 agent, *** 1 agent

Les montants susmentionnés feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le Comité Syndical du SIEAVS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'INSTAURER** la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour procéder à la bonne application de cette délibération.

033-2024 / PARTICIPATION POUR LE LOCAL D'ARCHIVES

Madame la Présidente rappelle au Comité qu'il a délibéré début 2023 pour la création d'un local à archives pour le SIEAVS. Le projet est porté par la municipalité d'Asnières-lès-Dijon, qui crée également un local pour ses besoins propres.

Des travaux complémentaires pour le SIEAVS concernent la mise en place d'un radiateur électrique et l'alimentation électrique nécessaire afin de préserver les archives de l'humidité en période automnale et hivernale notamment.

Aussi, Madame la Présidente propose au Comité syndical d'accepter la modification nécessaire à la conservation des archives. Le coût de l'investissement pour le SIEAVS est porté à hauteur de 9 615,53 € HT, hors subventions.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification nécessaire à la conservation des archives pour un montant total de l'investissement par le SIEAVS à hauteur de 9 615,53 € HT, hors subventions ;
- **DECIDE** de modifier la convention avec la commune d'Asnières-lès-Dijon pour le financement du projet. La commune pourra ainsi solliciter les subventions ;
- **RAPPELLE** que le règlement se fera selon les chiffres présentés ci-dessus, subventions déduites ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention et les documents afférents ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

Points sur les devis acceptés depuis la séance du 29/02/2024

Entreprise	Travaux	Prix en € HT
Godard Assainissement	Curage des ouvrages d'assainissement de Léry	85 € HT/T <i>Soit un prévisionnel de 4 930,00 € HT</i>
Suez Eau France	Diagnostic technique du réseau d'assainissement collectif de Léry (ITV et tests à la fumée)	430,22 € HT
A2DI	Diagnostic amiante et plomb sur le réservoir de Saussy	Diagnostic initial = 600,00 € HT Analyse = 50 € HT/prélèvement <i>Soit un prévisionnel total de 1 350,00 € HT</i>
Altitech	Nettoyage et sécurisation du complexe d'isolation du réservoir de Saussy	1 600,00 € HT

Information programme de travaux et actions en cours

◆ Phénomènes météorologiques

Suite aux récentes intempéries ayant provoqués d'importantes inondations sur l'ensemble du territoire national, le SIEAVS a été majoritairement épargné.

La commune de Bligny-le-Sec est la seule à avoir été impacté sur la compétence Eau Potable. L'eau étant devenue très turbide, le SIEAVS a déclenché rapidement une mise-à-disposition d'eau potable au niveau de la mairie par l'intermédiaire de Suez.

Madame la Présidente remercie les élus pour leur aide dans la distribution et les équipes pour leur réactivité.

Concernant l'assainissement, des débordements ont eu lieu au niveau du secteur du Basmont. Cela a été signalé aux services de l'Etat.

Le Bonnevaux est également remonté au niveau des bassins de la STEP de Bligny-le-Sec.

◆ Opérations à venir

Les principales opérations du moment sont :

- Réservoir de Saussy :
 - Les diagnostics amiante et plomb ont été réalisés (résultats en attente)
 - Une réunion avec le Conseil Départemental est à venir pour trouver une solution durable dans le positionnement des antennes de réseau desservant Curtil-Saint-Seine et Saussy
 - Le Dossier de Consultation des Entreprises va être transmis prochainement par le Cabinet Merlin
- Reprise des réseaux d'Eau Potable sur Messigny-et-Vantoux et Vaux-Saules :
 - Les missions du Cabinet Merlin débutent cette semaine
- Captage d'eau potable de Bligny-le-Sec :
 - Une démarche de sécurisation du captage vis-à-vis de l'étang de la propriété située en aval est en cours. Une solution est à l'étude par le SMBVA
 - Une sécurisation devra également être faite vis-à-vis de la canalisation en plomb arrivant dans le captage (branchement de la ferme de la Dhuys)
 - Le SIEAVS a sollicité un cabinet d'avocats spécialisés sur le sujet
 - Une étude du fonctionnement du captage sera nécessaire après avoir fait descendre le niveau de la retenue aval afin de travailler sur la problématique de turbidité
- Réservoir de Léry :
 - Des devis ont été sollicités afin de prendre en charge la vidange du réservoir, deux solutions sont à l'étude
 - Les dispositifs de mesures et de télégestion seront également déployés prochainement
- Assainissement Léry :
 - L'étude menée par Verdi est en cours. Des inspections télévisées ont été réalisées afin de compléter le diagnostic
 - Le curage des « STEP » a été réalisé la semaine dernière. Les installations sont très dégradées. Elles ne faisaient plus leur office

◆ Procédure d'intégration 2025

La mission de Verdi a été lancée. Les communes de Pellerey et Poncey-sur-l'Ignon ont été visitées. Les visites sur les communes de Lamargelle et Turcey auront lieu d'ici la mi-mai.

Le rendu des phases 1 et 2 interviendra avant la mi-juillet afin de déclencher la procédure administrative dans la foulée.

◆ Suites intégrations 2024 (courrier pour 1^{ère} facturation)

La communication concernant les prises de compétences 2024 ont été faites.

La campagne de reprise des compteurs sur les communes de Champagny et de Léry a débuté.

La facturation sur ces communes est en cours de mise en place.

◆ Procédure de protection de captages

Les procédures de protections de captages se relancent. De nouveaux échanges ont eu lieu avec l'ARS afin de faire avancer ces dossiers.

💧 Préfecture de la Côte d'Or

Le SIEAVS est en attente du retour de la Préfecture concernant ses interrogations sur les contrats de prestations de services.

Un rendez-vous a été sollicité afin de solutionner ce sujet, les perspectives 2025 et 2026 ainsi que la question des volumes prélevables.

💧 Servitudes

Une rencontre a eu lieu avec un cabinet de notaire afin de mettre en place le travail sur les servitudes permettant de protéger les différentes canalisations du syndicat traversant des propriétés privées construites ou à bâtir.

Un rendez-vous a été sollicité afin de solutionner ce sujet, les perspectives 2025 et 2026 ainsi que la question des volumes prélevables.

💧 Convention canalisation d'eau potable et projet agrivoltaïque de Curtil-Saint-Seine

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les porteurs de projet afin de protéger la canalisation d'eau potable bordant la parcelle concernée par le projet.

Les clôtures prévues seront maintenues à l'écart de la canalisation afin de permettre un accès par les services. Une convention de servitude et une convention d'accès au site seront mises en place.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente interroge le Comité sur les éventuelles remarques ou questionnements qu'il souhaite relever.

Madame la Présidente lève la séance.

Agenda

- **Jeudi 18 avril à 9h00** : Réunion sur le projet de lotissement communal de Messigny-et-Vantoux
- **Jeudi 18 avril à 10h30** : Réunion sur le Schéma Directeur en Eau Potable de Pellerey
- **Jeudi 18 avril à 14h00** : Réunion avec CD21 concernant les antennes sur le réservoir de Saussy
- **Mardi 23 avril à 9h00** : Réunion à Léry sur les sujets en cours
- **Mardi 23 avril à 10h30** : Visite des ouvrages de Turcey
- **Mercredi 24 avril à 9h30** : Réunion avec le cabinet notarial au sujet des servitudes
- **Mercredi 24 avril à 15h00** : CDCI au sujet de la création des syndicats des Maillys et de Grosbois
- **Jeudi 25 avril à 09h** : Visites préalables aux chantiers d'Eau Potable de Messigny-et-Vantoux et Vaux-Saules
- **Lundi 29 avril à 10h00** : Réunion trimestrielle Suez
- **Mardi 30 avril à 14h30** : COTECH Grosbois
- **Du 6 au 10 mai** : Congés Cyril et Frédérique
- **Mardi 14 mai à 14h00** : Réunion pour l'étude de transfert de compétence à Lamargelle
- **Jeudi 16 mai à 09h30** : Atelier sur la stratégie d'adaptation au changement climatique du SBO